



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

**Synthèse du Panorama 2019-2021
des évolutions législatives
et présentation des projets à venir du CIG**

MERCREDI 8 DECEMBRE 2021



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

**1. LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA
FONCTION PUBLIQUE EN MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL**

Délai de 12 mois

Simplifier les règles applicables aux agents publics



Simplification des règles relatives à l'aptitude physique à l'entrée dans la Fonction Publique et de celles relatives aux congés et positions statutaires pour maladies d'origine professionnelle ou non

- Fin des visites médicales d'aptitude systématiques => des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant de certains cadres d'emplois en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent
- Notion de « congés pour raison de santé » se substitue à celle de « congé de maladie »
- Portabilité des CLM et CLD

Favoriser le maintien dans l'emploi des agents publics ou leur retour à l'emploi



Extension des possibilités de recours au temps partiel pour raison thérapeutique et au reclassement par suite d'une altération de l'état de santé

- Pas nécessairement d'arrêt de travail initial, octroi continu ou discontinu, le TPT se recharge
- De manière dérogatoire, possibilité de reclasser un fonctionnaire en dehors de son administration d'origine et en l'absence de demande du fonctionnaire
- Affirmation du droit à un entretien de carrière (décret en attente)

Délai de 15 mois

**Favoriser la
couverture sociale
complémentaire**



**Redéfinition de la participation des employeurs au
financement des garanties de protection sociale
complémentaire ainsi que des conditions d'adhésion
des personnels**

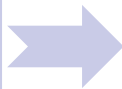
**Faciliter la prise en
charge des personnels**



**Simplification de l'organisation et du fonctionnement des
instances médicales et de la médecine agréée**

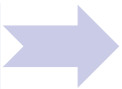
- Comité médical et commission de réforme => Conseil médical (décret en attente)
- MP : Favoriser le développement d'équipes pluridisciplinaires dans les services de médecine préventive
- MP : Possibilité de mutualiser les services de médecine préventive entre plusieurs employeurs publics et non uniquement entre plusieurs collectivités

**Favoriser l'insertion
professionnelle et le
maintien en emploi
des agents en
situation de handicap**



**Obligation d'emploi inscrite dans la loi, expérimentation de la
titularisation des apprentis en situation de handicap,
portabilité des équipements, référent handicap**

**Rénover les instances
de dialogue social**



**Création du comité social territorial (CT + CHSCT).
Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et
conditions de travail pour les CT > 200 agents**



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

**2. GROS PLAN SUR LE PAYSAGE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
SUR FOND DE COVID 19**

CIG petite couronne



Actualité réglementaire riche

Des décrets à venir :

- Révision du décret 85- 603,
- Réforme du secrétariat des instances médicales.

De nouveaux enjeux pour les employeurs :

- Impact de la crise en terme de troubles psycho sociaux,
- Altération de la santé des agents/maintien en emploi,
- Nouvelles organisations de travail et modalités de travail.

Elaboration en cours du **plan santé sécurité au travail 2021-2026**



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

3. LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- **Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021,**
 - Participation employeur obligatoire
 - 20% en prévoyance au 1^{er} janvier 2025
 - 50% en santé au 1^{er} janvier 2026
 - Maintien des dispositifs contractuels existants
 - conventions de participation
 - contrats labellisés
 - Renforcement du rôle des centres de gestion
- **Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021,**
 - Conclusion d'accords majoritaires pour la souscription de contrats collectifs à adhésion obligatoire (art. 8 bis et suivants de la loi n°83-634).
- **Débat obligatoire,**
 - Dans les 6 mois suivant le renouvellement des assemblées
 - Avant le 18 février 2022



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

4. LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT : RÔLE DES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

CIG petite couronne



Dispositif de signalement : créé par la loi du 6 août 2019, mis en place depuis le 1^{er} mai 2020

- Notion de harcèlement
- Recueil des signalements
- Enquête administrative
- Orientation

Les acteurs et les ressources à mobiliser

- Ressources internes

L'encadrement et les services RH

Un agent affecté à la gestion du dispositif

Les services de médecine préventive et de santé au travail

Les assistantes de services sociaux et psychologues

Les représentants du personnel et les instances de dialogue social

- Ressources externes

Une cellule d'écoute

Les associations de lutte contre les violences et le harcèlement

Les services du défenseur des droits

Les autorités de police

Le procureur de la République

A retenir

**intégrer les acteurs de la prévention
favoriser la pluridisciplinarité**



Panorama 2019-2021 de la SANTÉ et de l'ACTION SOCIALE
WEBINAIRES LES 6, 7 et 8 décembre 2021

**5. LES PROJETS DE LA DIRECTION DE LA SANTE ET DE L'ACTION
SOCIALE DU CIG**

Démarche de prévention de l'usure professionnelle, appliquée au secteur de la restauration collective

- Elaborer une définition partagée de l'usure professionnelle au sein de la DSAS
- Définir une méthode d'intervention pour prévenir l'usure professionnelle en collectivité et se doter d'outils d'évaluation
- Décliner la méthode auprès d'un secteur d'activité spécifique : la restauration collective- Les axes de travail

Plan interdépartemental de santé et de sécurité au travail – PISST

- Formaliser une feuille de route pluriannuelle des actions de la DSAS et la communiquer
- Adopter une ligne éditoriale pour les événements proposés par les services et Prioriser les actions portées par la direction
- Affirmer l'importance des accompagnements pluridisciplinaires